

FONDATION D'ENTREPRISE CITÉ DES TÉLÉCOMS

Parc du Radôme

22560 PLEUMEUR-BODOU

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

SORECOR

5 COTE DU REST

22300 LANNION

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

FONDATION D'ENTREPRISE CITÉ DES TÉLÉCOMS
Parc du Radôme
22560 PLEUMEUR-BODOU

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

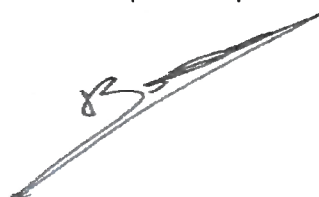
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	4 051 095 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	634 853 Euros
- Résultat net comptable,	237 255 Euros

Fait à LANNION
Le 06/05/2026

Adrien BERNARD
Expert Comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	253 532	246 672	6 860	7 238	378-	5. 22-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains	200 000		200 000	200 000		
	Constructions	325 413	74 767	250 646	268 188	17 541-	6. 54-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 189 484	2 471 487	717 996	808 320	90 323-	11. 17-
	Autres immobilisations corporelles	814 080	667 480	146 600	183 898	37 299-	20. 28-
	En cours, avances et acomptes	32 269		32 269		32 269	
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	350		350	350		
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 815 128	3 460 406	1 354 722	1 467 994	113 272-	7. 72-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	37 352		37 352	29 173	8 179	28. 04
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 185		11 185	2 042	9 143	447. 84
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 871		5 871	378	5 493	NS
	Autres créances	327 424		327 424	212 414	115 010	54. 14
	Charges constatées d'avance	20 895		20 895	20 826	68	0. 33
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 293 646		2 293 646	2 619 923	326 277-	12. 45-
	Total de l'actif circulant (IV)	2 696 373		2 696 373	2 884 756	188 383-	6. 53-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 511 501	3 460 406	4 051 095	4 352 750	301 655-	6. 93-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves	2 919 590	2 447 237	472 353	19. 30
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	237 255	472 353	235 098-	49. 77-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	3 156 845	2 919 590	237 255	8. 13
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total autres fonds propres (I bis)					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	921		921	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 410	1 015 926	358 516-	35. 29-
	Dettes fiscales et sociales	235 919	417 234	181 315-	43. 46-
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	894 250	1 433 160	538 910-	37. 60-
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		4 051 095	4 352 750	301 655-	6. 93-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

894 250 1 433 160

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	65 625		65 625	67 224		1 599-	2. 38-
Production vendue de biens							
Production vendue de services	569 228		569 228	565 232		3 996	0. 71
Montant net du chiffre d'affaires	634 853		634 853	632 456		2 397	0. 38
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			121 021	20 300		100 721	496. 16
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				26 075		26 075-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			3 692 896	3 612 390		80 506	2. 23
Total des Produits d'exploitation (I)			4 448 770	4 291 221		157 549	3. 67
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			42 099	42 046		53	0. 13
Variation de stock			8 179-	3 842-		4 337-	112. 87-
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			2 130 755	1 657 226		473 530	28. 57
Impôts, taxes et versements assimilés			152 272	169 788		17 516-	10. 32-
Salaires			1 153 986	1 164 842		10 856-	0. 93-
Cotisations sociales			354 882	413 791		58 909-	14. 24-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			311 826	326 833		15 007-	4. 59-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			25 439	11 959		13 480	112. 72
Total des Charges d'exploitation (II)			4 163 079	3 782 641		380 438	10. 06
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			285 691	508 580		222 889-	43. 83-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

442

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	310 674	545 603	234 929-	43. 06-
Produits exceptionnels (VII)	0-	88 971	88 971-	100. 00-
Charges exceptionnelles (VIII)		10 436	10 436-	100. 00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0-	78 535	78 535-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	73 419	151 785	78 366-	51. 63-
Total des produits (I+III+V+VII)	4 473 753	4 417 215	56 538	1. 28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 236 498	3 944 862	291 636	7. 39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	237 255	472 353	235 098-	49. 77-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

FONDATION D'ENTREPRISE CITÉ DES TÉLÉCOMS

Parc du Radôme

22560 PLEUMEUR-BODOU

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SORECOR
5 COTE DU REST

22300 LANNION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Informations significatives

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, conformément à ses dispositions et à l'article 27 dudit règlement.

Ce règlement modifie la présentation des états financiers, introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique de transfert de charges, met en place une nouvelle nomenclature des comptes et impose de nouveaux modèles de tableaux obligatoires dans l'annexe.

L'application de ce règlement constitue un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC n°2022-06, les états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Il n'existe pas d'incidence significatives à la lecture des comptes mise à part le reclassement des éléments exceptionnels en exploitation.

Les reclassements les plus significatifs sont les suivants :

- 88 971 € (2024) en produits sur exercices antérieurs comptabilisé cet exercice pour 236 296 € en produits d'exploitation
- 26 075 € (2024) en transfert de charges imputé en moins des frais de personnel (26 068 €)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 53 532			2 53 532
Immobilisations corporelles				
Terrains	200 000			200 000
Constructions	325 413			325 413
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 597 120	145 628	553 264	3 189 484
Installations générales, agencements, aménagements divers	723 454			723 454
Matériel de transport	26 038			26 038
Mobilier	43 932	20 657		64 589
Autres immobilisations corporelles			32 269	32 269
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	350			350
TOTAL	5 169 838	166 284	520 995	4 815 128

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	246 294	378		246 672
Immobilisations corporelles				
Constructions	57 226	17 541		74 767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 788 801	235 950	553 264	2 471 487
Installations générales, agencements, aménagements divers	554 615	48 494		603 109
Matériel de transport	21 829	2 637		24 466
Mobilier	33 081	6 825		39 906
TOTAL	3 701 845	311 825	553 264	3 460 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Marchandises		
TOTAL IV	37 352	29 173
TOTAL (I+II+III+IV)	37 352	29 173

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	3 50	3 50	
Créances de l'actif immobilisé	3 50	3 50	
Autres créances clients	5 871	5 871	
Personnel et comptes rattachés	2 53	2 53	
Impôts sur les bénéfices	78 366	78 366	
Taxe sur la valeur ajoutée	125 210	125 210	
Divers état et autres collectivités publiques	70 238	70 238	
Débiteurs divers	53 356	53 356	
Créances de l'actif circulant	333 295	333 295	
Charges constatées d'avance	20 895	20 895	
TOTAL	354 540	354 540	

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 447 237	472 353		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	472 353			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	2 919 590	472 353		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				2 919 590
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				237 255
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				3 156 845

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	657 410	657 410		
Personnel et comptes rattachés	115 303	115 303		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 388	117 388		
Taxe sur la valeur ajoutée	713	713		
Autres impôts taxes et assimilés	2 515	2 515		
TOTAL	893 329	893 329		

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 23.63 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	310 674	73 419	237 255
= Résultat fiscal courant	310 674	73 419	237 255
= Résultat fiscal	310 674	73 419	237 255
= Impôt payé		73 419	

La fondation est partiellement assujettie à la TVA et à la taxe sur les salaires, en raison de la sectorisation de ses activités entre secteurs lucratif et non lucratif.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	237 799
Autres engagements	
TOTAL	237 799

Engagement retraite, hypothèse de calcul :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 3.96%

Engagements reçus

Le programme d'action pluriannuel prévoit un engagement de versement du Fondateur de 16 500 000 € sur 5 ans à compter de 2026, répartis en fonction de l'activité de la Fondation jusqu'en 2030.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **28 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

BARTH AUDE Secrétaire

MGA AUDIT

AUDIT & DURABILITÉ

Fondation CITE DES TELECOMS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Parc du Radôme
22560 – PLEUMEUR-BODOU
SIRET 493 290 506 00010

Ce rapport contient 4 pages et l'annexe 13 pages.

www.mga-audit.fr

Fondation CITE DES TELECOMS

Parc du Radôme
22560 – PLEUMEUR-BODOU
SIRET 493 290 506 00010

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Conseil d'administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Au Conseil d'Administration,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation CITE DES TELECOMS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable indiqué dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de la partie « Informations significatives ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations :

Nous avons validé, par sondage, la réalité des immobilisations acquises et comptabilisées sur l'exercice par recoupement avec les factures d'achats correspondantes et avons également contrôlé leur exhaustivité par revue des postes de maintenance, entretien et réparations.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion de la Présidente ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la présidente et des membres du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BREST, le 11 juin 2026

La Commissaire aux comptes

MGA AUDIT

Aurélié GOURITEN

Signé numériquement par Nitro

Software Belgium NV - Nitro Sign

Premium pour le compte de AURELIE

GOURITEN (+33607290157)

Date : 11/06/2026 20:08:17

Signé avec le mot de passe à usage

unique envoyé par SMS : 238828

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	253 532	246 672	6 860	7 238	378-	5. 22-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains	200 000		200 000	200 000		
	Constructions	325 413	74 767	250 646	268 188	17 541-	6. 54-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 189 484	2 471 487	717 996	808 320	90 323-	11. 17-
	Autres immobilisations corporelles	814 080	667 480	146 600	183 898	37 299-	20. 28-
	En cours, avances et acomptes	32 269		32 269		32 269	
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	350		350	350		
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 815 128	3 460 406	1 354 722	1 467 994	113 272-	7. 72-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	37 352		37 352	29 173	8 179	28. 04
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 185		11 185	2 042	9 143	447. 84
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 871		5 871	378	5 493	NS
	Autres créances	327 424		327 424	212 414	115 010	54. 14
	Charges constatées d'avance	20 895		20 895	20 826	68	0. 33
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 293 646		2 293 646	2 619 923	326 277-	12. 45-
	Total de l'actif circulant (IV)	2 696 373		2 696 373	2 884 756	188 383-	6. 53-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 511 501	3 460 406	4 051 095	4 352 750	301 655-	6. 93-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 919 590	2 447 237	472 353	19. 30
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	237 255	472 353	235 098-	49. 77
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	3 156 845	2 919 590	237 255	8. 13
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	921		921	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 410	1 015 926	358 516-	35. 29-
	Dettes fiscales et sociales	235 919	417 234	181 315-	43. 46-
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	894 250	1 433 160	538 910-	37. 60-
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		4 051 095	4 352 750	301 655-	6. 93-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

894 250 1 433 160

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	65 625		65 625	67 224		1 599-	2. 38-
Production vendue de biens							
Production vendue de services	569 228		569 228	565 232		3 996	0. 71
Montant net du chiffre d'affaires	634 853		634 853	632 456		2 397	0. 38
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			121 021	20 300		100 721	496. 16
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				26 075		26 075-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			3 692 896	3 612 390		80 506	2. 23
Total des Produits d'exploitation (I)			4 448 770	4 291 221		157 549	3. 67
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			42 099	42 046		53	0. 13
Variation de stock			8 179-	3 842-		4 337-	112. 87-
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			2 130 755	1 657 226		473 530	28. 57
Impôts, taxes et versements assimilés			152 272	169 788		17 516-	10. 32-
Salaires			1 153 986	1 164 842		10 856-	0. 93-
Cotisations sociales			354 882	413 791		58 909-	14. 24-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			311 826	326 833		15 007-	4. 59-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			25 439	11 959		13 480	112. 72
Total des Charges d'exploitation (II)			4 163 079	3 782 641		380 438	10. 06
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			285 691	508 580		222 889-	43. 83-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

442

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	24 984	37 023	12 039-	32. 52-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	310 674	545 603	234 929-	43. 06-
Produits exceptionnels (VII)	0-	88 971	88 971-	100. 00-
Charges exceptionnelles (VIII)		10 436	10 436-	100. 00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0-	78 535	78 535-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	73 419	151 785	78 366-	51. 63-
Total des produits (I+III+V+VII)	4 473 753	4 417 215	56 538	1. 28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 236 498	3 944 862	291 636	7. 39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	237 255	472 353	235 098-	49. 77-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

FONDATION D'ENTREPRISE CITÉ DES TÉLÉCOMS

Parc du Radôme

22560 PLEUMEUR-BODOU

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SORECOR
5 COTE DU REST

22300 LANNION

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	17
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	18
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours	19
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	20
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	21
Art. 832-14 - Détail des provisions significatives et passifs spécifiques	21
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	22
- INFORMATIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ	
Art. 833-2 - Crédits d'impôts	22
Art. 833-4 - Informations complémentaires relatives au régime fiscal	22
- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	22
- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF	
Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Informations significatives

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, conformément à ses dispositions et à l'article 27 dudit règlement.

Ce règlement modifie la présentation des états financiers, introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique de transfert de charges, met en place une nouvelle nomenclature des comptes et impose de nouveaux modèles de tableaux obligatoires dans l'annexe.

L'application de ce règlement constitue un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC n°2022-06, les états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Il n'existe pas d'incidence significatives à la lecture des comptes mise à part le reclassement des éléments exceptionnels en exploitation.

Les reclassements les plus significatifs sont les suivants :

- 88 971 € (2024) en produits sur exercices antérieurs comptabilisé cet exercice pour 236 296 € en produits d'exploitation
- 26 075 € (2024) en transfert de charges imputé en moins des frais de personnel (26 068 €)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 53 532			2 53 532
Immobilisations corporelles				
Terrains	200 000			200 000
Constructions	325 413			325 413
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 597 120	145 628	553 264	3 189 484
Installations générales, agencements, aménagements divers	723 454			723 454
Matériel de transport	26 038			26 038
Mobilier	43 932	20 657		64 589
Autres immobilisations corporelles			32 269	32 269
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	350			350
TOTAL	5 169 838	166 284	520 995	4 815 128

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	246 294	378		246 672
Immobilisations corporelles				
Constructions	57 226	17 541		74 767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 788 801	235 950	553 264	2 471 487
Installations générales, agencements, aménagements divers	554 615	48 494		603 109
Matériel de transport	21 829	2 637		24 466
Mobilier	33 081	6 825		39 906
TOTAL	3 701 845	311 825	553 264	3 460 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

		Exercice N	Exercice N-1
Marchandises	TOTAL IV	37 352	29 173
TOTAL (I+II+III+IV)		37 352	29 173

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	3 5 0	3 5 0	
Créances de l'actif immobilisé	3 5 0	3 5 0	
Autres créances clients	5 8 7 1	5 8 7 1	
Personnel et comptes rattachés	2 5 3	2 5 3	
Impôts sur les bénéfices	7 8 3 6 6	7 8 3 6 6	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 2 5 2 1 0	1 2 5 2 1 0	
Divers état et autres collectivités publiques	7 0 2 3 8	7 0 2 3 8	
Débiteurs divers	5 3 3 5 6	5 3 3 5 6	
Créances de l'actif circulant	3 3 3 2 9 5	3 3 3 2 9 5	
Charges constatées d'avance	2 0 8 9 5	2 0 8 9 5	
TOTAL	3 5 4 5 4 0	3 5 4 5 4 0	

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 447 237	472 353		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	472 353			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	2 919 590	472 353		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				2 919 590
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				237 255
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				3 156 845

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 57 410	6 57 410		
Personnel et comptes rattachés	115 303	115 303		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 388	117 388		
Taxe sur la valeur ajoutée	713	713		
Autres impôts taxes et assimilés	2 515	2 515		
TOTAL	893 329	893 329		

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 23.63 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	310 674	73 419	237 255
= Résultat fiscal courant	310 674	73 419	237 255
= Résultat fiscal	310 674	73 419	237 255
= Impôt payé		73 419	

La fondation est partiellement assujettie à la TVA et à la taxe sur les salaires, en raison de la sectorisation de ses activités entre secteurs lucratif et non lucratif.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	237 799
Autres engagements	
TOTAL	237 799

Engagement retraite, hypothèse de calcul :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 3.96%

Engagements reçus

Le programme d'action pluriannuel prévoit un engagement de versement du Fondateur de 16 500 000 € sur 5 ans à compter de 2026, répartis en fonction de l'activité de la Fondation jusqu'en 2030.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **28 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

BARTH AUDE Secrétaire

MGA AUDIT

AUDIT & DURABILITÉ

Fondation CITE DES TELECOMS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2025

Parc du Radôme
22560 – PLEUMEUR-BODOU

SIRET 493 290 506 00010

Ce rapport contient 3 pages.

www.mga-audit.fr

Fondation CITE DES TELECOMS

Parc du Radôme
22560 – PLEUMEUR-BODOU
SIRET 493 290 506 00010

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation des adhérents

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes intervenues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

1. Subvention versée par ORANGE SA

Conformément à l'avenant n°2 du 08/12/2025 venant modifier les statuts adoptés le 05/01/2021, une subvention supplémentaire de 125 000 € a été versé par ORANGE SA au titre de la mise en conformité cyber sécurité pour l'exercice 2025.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre fondation, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Subvention versée par ORANGE SA

Conformément aux statuts de la Fondation établis en date du 05/01/2021, une subvention annuelle de fonctionnement de 3 295 400 € a été versée par ORANGE SA au titre de l'exercice 2025.

Fait à BREST, le 11 juin 2026

La Commissaire aux comptes

MGA AUDIT

Aurélie GOURITEN

~~Signature manuscrite par Nitro~~
Aurélie GOURITEN

Software Belgium NV - Nitro

Sign Premium de la part de

Aurélie GOURITEN

Date : 12/06/2026 14:39:44

